

---

# Assemblée communale du 25 janvier 2021

---

Présidence : Monsieur Cédric Péclard, Syndic

Scrutateurs : Mesdames Jacqueline Baudin et Edith Volery

Présents : 68 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mesdames Corry Fontaine, Nathalie Fontaine et Sylvia Rey  
Messieurs Felix Baertschi, Pierre Bondallaz et Frédéric Fontaine

A 20h00, Monsieur le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale des bienvenues aux citoyennes et citoyens présents.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 1 du 8 janvier 2021, par avis sur le site internet de la commune, par affichage au pilier public et par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 juillet 2020
2. Budget 2021
  - a) Présentation du budget de fonctionnement et rapport de la commission financière
  - b) Présentation du budget d'investissement et rapport de la commission financière
    - Crédit d'étude pour installations sportives
    - Crédit pour l'aménagement de la liaison piétonne La Léchère à Aumont
    - Crédit pour la création d'un arrêt de bus pour transports publics à Granges-de-Vesin
    - Crédit pour l'achat de véhicules et machines pour l'édilité
  - c) Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. Règlement des finances
4. Rénovation de la salle d'Aumont : présentation des travaux de la commission
5. Divers

Les documents relatifs aux points 1, 2 et 3 ne seront pas lus intégralement étant joints à la convocation.

## **1. Procès-verbal de l'assemblée du 7 juillet 2020**

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, M. le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignement.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 7 juillet 2020 est accepté à l'unanimité des membres présents.

## 2. Budget 2021

### a) Présentation du budget de fonctionnement

Lecture est donnée par Monsieur Sébastien Banderet du budget de fonctionnement 2021 récapitulé comme suit :

RECAPITULATION BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Budget 2021	
	Charges	Produits
<b>TOTAUX FONCTIONNEMENT</b>	<b>5'345'220.00</b>	<b>5'109'070.00</b>
ADMINISTRATION	642'020.00	138'020.00
ORDRE PUBLIC	133'700.00	48'550.00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'706'300.00	102'100.00
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	45'000.00	
SANTE	592'000.00	3'000.00
AFFAIRES SOCIALES	694'200.00	
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	285'900.00	19'600.00
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	626'500.00	576'000.00
ECONOMIE	18'900.00	
FINANCES ET IMPOTS	600'700.00	4'221'800.00
<b>Excédents charges fonctionnement</b>		<b>236'150.00</b>

Le budget de fonctionnement a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 2 novembre 2020 et présenté à la Commission financière le 18 janvier 2021.

### Rapport de la Commission financière

La parole n'étant pas demandée, la Commission financière livre son rapport. Elle souligne que comme pour chaque exercice, bien de postes sont des dépenses dites liées, imposées par l'Etat. Elle demande donc aux citoyens de l'approuver tel que présenté.

### b) Présentation du budget d'investissement

Lecture est donnée par Monsieur Sébastien Banderet du budget d'investissement 2021 récapitulé comme suit :

RECAPITULATION BUDGET D'INVESTISSEMENT	Budget 2021	
	Dépenses	Recettes
<b>TOTAUX INVESTISSEMENT</b>	<b>920'000.00</b>	<b>90'000.00</b>
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	20'000.00	
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	900'000.00	
PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		90'000.00
<b>Excédents dépenses investissement</b>		<b>830'000.00</b>

Le budget d'investissement a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 2 novembre 2020 et présenté à la Commission financière le 18 janvier 2021.

### **Crédit d'étude pour installations sportives – CHF 20'000.-**

A la suite de plusieurs discussions et interventions des sociétés sportives locales quant à leurs installations, le Conseil communal a pris l'option, après avoir organisé une séance avec tous les acteurs concernés, d'étudier leur éventuel renouvellement du fait de leur état et ancienneté. Ce crédit permettra de démarrer une étude technique qui sera réalisée par des spécialistes en la matière.

Cette dépense sera couverte par les recettes courantes avec amortissement annuel de 15%.

## **Crédit pour l'aménagement de la liaison piétonne La Léchère à Aumont – CHF 520'000.-**

Cet aménagement permettra de sécuriser le cheminement des piétons du quartier de la Léchère en direction du centre village d'Aumont qui n'est actuellement pas assuré dans sa continuité. De même, le carrefour des routes communales de la Croix / Granges-de-Vesin, situé devant l'église, présente une géométrie inadéquate du point de vue de la sécurité routière et sera amélioré.

Ce projet a été soumis auprès des différents services de l'Etat concernés pour examen préalable dans le courant de l'automne 2019.

Après analyse par les services concernés, le Service des ponts et chaussées a émis un préavis de synthèse favorable avec conditions au projet présenté par la commune.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt estimé de 1.5% avec amortissement annuel de 4%.

Monsieur Hubert Pidoux prend la parole et donne lecture d'un premier courrier datant du 15 septembre 2017 concernant son opposition au plan d'aménagement local. Il demandait notamment le report de la surface de terrain de l'article 111 RF, situé à Aumont, sur le village de Montet pour prévoir l'agrandissement de la place pour les écoles ainsi que pour les places de parc. Selon lui, le village de Montet est mieux situé car plus proche de l'autoroute et des villes d'Estavayer et Payerne. Il serait une aberration de mettre en zone cette parcelle à Aumont vu qu'elle est située à plus de 1 km de l'arrêt de bus des transports publics.

Il précise encore qu'il avait subi à cette période des insultes de la part de Monsieur Jean Juon, conseiller communal, et que celui-ci ne s'est pas excusé.

Monsieur le Président répond que les observations de Monsieur Hubert Pidoux ne concernent pas ce point de l'ordre du jour et lui signale que s'il souhaite s'opposer à l'aménagement de la liaison piétonne La Léchère il doit le faire dans le cadre de la mise à l'enquête publique du dossier.

Monsieur Hubert Pidoux reprend la parole et donne lecture d'un second courrier pour obtenir des compléments d'information concernant l'aménagement de la liaison piétonne au quartier de la Léchère à Aumont soit :

« En séance d'assemblée communale du 24 avril 2007, il a été soumis un projet concernant la réalisation d'un chemin piétonnier au quartier de la Léchère à Aumont pour un montant estimé à CHF 70'000.-. Cette réalisation aura pour but principal la sécurité des piétons se rendant au centre du village. Il est à souligner que la construction de ce trottoir serait prévue sur la propriété de Monsieur Germain Volery, la partie de terrain à utiliser serait mise à disposition de la commune du moment que le propriétaire ne souhaite pas le vendre.

Les années passent et malgré plusieurs sollicitations des habitants d'Aumont, c'est en décembre 2020 seulement que ce projet est mis à l'enquête publique (d'ailleurs juste avant les fêtes de fin d'année quand les administrations publiques tournent au ralenti et quand l'attention de la population, susceptible d'être concernée, n'est pas aux démarches administratives mais plutôt à la planification des fêtes de fin d'année... ce qui je trouve est légal mais pas très honnête !). Il faut croire que la sécurité de la population n'est pas primordiale pour les autorités communales.

Le Conseil communal a même souligné que la mise en œuvre de ce projet aurait été retardée à cause de mon unique opposition (unique alors qu'il y a eu plus d'une opposition, celle de mon fils également, ce qui porte le total à au moins deux, contrairement à ce qui a été protocolé), opposition du 15 septembre 2017 relative au changement d'affectation de l'article 111 RF de zone agricole en zone village. Ce qui n'est en aucun cas la raison de ce retard, car même sans changement d'affectation la commune aurait pu tout bonnement procéder à une expropriation.

En outre, le coût estimé de la création de ce trottoir est passé de CHF 70'000.- à CHF 521'300.- en quelques années... ???!!! Je trouve normal que le prix de ce projet ait pu augmenter quelque peu pendant ce laps de temps, voire doubler, allons même tripler...

pour être conciliant..., mais à ce point, je ne comprends pas ce qui a pu faire gonfler ce montant devenu exorbitant, est-ce le prix du bitume ? Je demande dès lors une justification détaillée de cette augmentation...

De plus l'examen préalable du projet en question a été préavisé favorablement sous conditions par le Service des ponts et chaussées. Je souhaiterai également connaître ces conditions et si la création d'un passage pour piétons y est incluse au carrefour de la Croix.

Je précise également que le projet de construction de ce chemin piétonnier ne peut en aucun cas être ratifié ce soir, sa mise à l'enquête publique et droit au dépôt d'éventuelles oppositions s'éteignant le 2 février prochain et que selon les renseignements obtenus auprès de mon avocat conseil, il nécessite également l'élaboration d'un plan de circulation, ce qui n'a pas été fait.

En attendant vos réponses et vos explications complémentaires, je clos mon intervention qui je précise devra, comme il se doit, être protocolée au procès-verbal de la présente assemblée. »

Monsieur le Président informe que le montant de CHF 70'000.- voté en 2007 concernait la réalisation d'un sentier piétonnier sur le haut du talus. Le projet actuel n'est absolument plus comparable à celui présenté en 2007 et est plus complet vu qu'il s'agit d'un trottoir sur le bas du talus. Le montant estimatif des travaux a été devisé par le bureau d'ingénieurs en charge de l'élaboration du dossier. Les conditions des préavis des services de l'Etat émis dans le cadre de l'examen préalable ont été prises en considération dans l'élaboration du dossier de mise à l'enquête. D'autres conditions seront peut-être émises dans le cadre de la délivrance du permis de construire. Il précise que la largeur de la route communale ne permet pas la réalisation d'un passage pour piétons au carrefour de La Croix. Il ajoute également que le plan de circulation est un document qui n'existe pas.

Monsieur Hubert Pidoux relève, qu'en 2007, il ne s'agissait pas d'un sentier mais d'un trottoir sur le bas du talus de la parcelle 111.

Monsieur le Président répond que le projet de 2007 concernait l'aménagement d'un sentier piétonnier sur le haut du talus de la parcelle 111 et non pas un trottoir sur le bas du talus de celle-ci. Il précise encore que l'assemblée devra se prononcer sur le crédit d'investissement nécessaire à cet aménagement et non pas sur le dossier de mise à l'enquête publique qui est sujet à éventuelles remarques ou oppositions jusqu'au 2 février prochain.

### **Crédit pour la création d'un arrêt de bus pour transports publics à Granges-de-Vesin – CHF 280'000.-**

La mise en service d'une nouvelle ligne des transports publics fribourgeois (TPF) en décembre 2018 a permis au village de Granges-de-Vesin d'être nouvellement desservi en transports publics.

Un arrêt de bus provisoire a alors été mis en place sur la route communale de Chéseau pour permettre notamment aux élèves d'emprunter les transports publics. Parallèlement, un projet pour la création d'un arrêt de bus définitif avec modération de trafic et avantageux du point de vue de la sécurité des écoliers a été élaboré. Celui-ci sera conforme à la Loi sur les handicapés (LHand) selon les lois et directives en vigueur.

Ce projet a été soumis auprès des différents services de l'Etat concernés pour examen préalable dans le courant de l'automne 2019.

Après analyse par les services concernés, le Service des ponts et chaussées a émis un préavis de synthèse favorable avec conditions au projet présenté par la commune.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt estimé de 1.5% avec amortissement annuel de 4%

Madame Rose-May Mangin s'interroge sur le coût de cet aménagement qui lui semble élevé.

Monsieur le Président répond que le coût a été devisé par un bureau d'ingénieurs spécialisé. Cet arrêt de bus, avec modération de trafic (rétrécissement de la chaussée), sera équipé d'un abri et aménagé conformément à la LHand (aménagement de quais adaptés aux handicapés).

#### **Crédit pour l'achat de véhicules et machines pour l'édilité – CHF 100'000.-**

L'analyse de l'état du parc des véhicules et des machines de la commune a amené au constat de la nécessité d'opérer au remplacement du tracteur ainsi que du broyeur à herbes du fait de leur état et ancienneté.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt estimé de 1.5% avec amortissement annuel de 15%.

#### **Rapport de la Commission financière**

La parole n'étant plus demandée, la Commission financière livre son rapport. Elle précise que le montant total des charges s'élève à CHF 920'000.-. Elle reconnaît tous les investissements nécessaires et utiles. Elle demande donc aux citoyens de les approuver tels que présentés.

#### **c) Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement**

Les crédits relatifs aux nouveaux investissements, avec recours éventuel à l'emprunt, d'un montant total de CHF 920'000.- sont approuvés par l'assemblée de la manière suivante :

- Crédit d'étude pour installations sportives – CHF 20'000.- / 68 oui
- Crédit pour l'aménagement de la liaison piétonne La Léchère à Aumont - CHF 520'000.- / 67 oui – 1 abstention
- Crédit pour la création d'un arrêt de bus pour transports publics à Granges-de-Vesin – CHF 280'000.- / 67 oui – 1 abstention
- Crédit pour l'achat de véhicules et machines pour l'édilité : CHF 100'000.- / 68 oui

Le budget de fonctionnement 2021 est accepté, à l'unanimité, par l'assemblée.

Le budget d'investissement 2021 est accepté par l'assemblée, 67 oui – 1 abstention.

### **3. Règlement des finances**

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur finances communales et son ordonnance a pour but de permettre aux collectivités publiques locales ainsi qu'à leurs organes de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit de même de disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière.

Dans ce cadre, les communes sont tenues d'élaborer leur propre règlement des finances qui doit être soumis à l'approbation de l'assemblée communale.

Le projet de règlement présenté, qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2021, a été élaboré sur la base d'un règlement type en collaboration avec le Service des communes. Il a également été soumis à la commission financière pour préavis.

La parole n'étant pas demandée, la Commission financière livre son rapport et préavise favorablement ce règlement.

L'assemblée approuve à l'unanimité le règlement des finances de la commune.

### **4. Rénovation de la salle d'Aumont : présentation des travaux de la commission**

Monsieur Fabrice Maendly rappelle brièvement les étapes de ce projet. Il indique qu'une commission de bâtisse a été nommée et s'est réunie à plusieurs reprises durant l'année 2020. Elle a mené différentes réflexions qui ont abouti à l'élaboration de plusieurs variantes concernant cette rénovation.

Il donne la parole à Monsieur Noam Berchier, architecte en charge du dossier, qui donne les explications nécessaires sur les différentes variantes ressorties des discussions à savoir :

- |  |             |
|--|-------------|
| 1. Entretien : changement de la production de chaleur                              | CHF 0.2 mio |
| 2. Assainissement partiel de l'enveloppe et changement de la production de chaleur | CHF 0.9 mio |
| 3. Assainissement de l'enveloppe et optimisation énergétique du bâtiment           | CHF 2.5 mio |
| 4. Nouvelle organisation et remaniement majeur des locaux                          | CHF 3.5 mio |
| 5. Nouvelle organisation et remaniement majeur des locaux + accueil extrascolaire  | CHF 3.9 mio |
| 6. Démolition et création d'une nouvelle zone scolaire                             | CHF 4.3 mio |

Il estime que les variantes 2 à 5 n'apporteraient pas les bonnes solutions et privilégie les variantes 1 ou 6.

A plusieurs interrogations concernant ce dossier, il est répondu que la question des besoins futurs en matière scolaire sera prise en compte dans le cadre du choix du projet définitif. Il est également prévu, en fonction de la variante choisie, d'installer un ascenseur pour permettre aux handicapés d'accéder aux différents niveaux du bâtiment. Le changement de la production de chaleur, soit variante 1, pourrait s'opérer rapidement (pellet ou plaquette) et serait compatible avec les autres variantes. Toutefois, la solution de la géothermie serait plus adéquate dans le cas de certaines variantes. Il est également relevé que le coût du réaménagement complet de l'aménagement extérieur des lieux (accès, place, etc), n'est pas compris dans ces estimations et est évalué à environ CHF 500'000.- au minimum.

Monsieur Hubert Pidoux s'interroge sur la suite du projet notamment du point de vue financier. Une hausse d'impôts est-elle envisagée ?

Monsieur le Président explique que le Conseil communal n'a pour l'heure pas pris de décision concernant la suite du projet. Il sera revenu sur le sujet lors d'une prochaine séance pour faire le point de la situation et proposer un choix.

## 5. Divers

En préambule, Monsieur le Président donne connaissance des informations suivantes :

- Election au Conseil communal du 7 mars 2021 : Deux listes ont été déposées soit la première qui comprend cinq conseillers communaux sortants à savoir Patrik Fehlmann, Alain Klaus, Fabrice Maendly, Cédric Péclard et Jacques Rey (Sébastien Banderet et Jean Juon ne se représentant pas) et la deuxième liste composée de quatre nouveaux candidats qu'il présente à l'assemblée à savoir Sébastien Baudin, Nicole Marie, David Pury et Françoise Robert
- Base aérienne militaire de Payerne : Les Forces aériennes ont testé un horaire alternatif des vols avec avions de combat d'entente avec le comité de l'Association pour la sauvegarde des intérêts des communes broyades touchées par l'aérodrome militaire (ASIC) durant la semaine dernière. L'objectif étant de réduire les nuisances sonores liées aux vols de nuit. Les personnes ayant des questions à ce sujet peuvent s'adresser directement à l'ASIC.

Il ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

Monsieur Nicolas Egger s'interroge quant au respect du règlement d'exploitation de l'aérodrome militaire de Payerne datant de 2016 qui ne permet que les vols de nuit le lundi. Il constate que maintenant ceux-ci ont également lieu le mercredi et a remarqué une

augmentation des vols durant la semaine d'essai. Il souhaite également connaître la situation des demandes d'indemnisation déposées par certains citoyens lors de la mise à l'enquête publique de la demande d'approbation du règlement d'exploitation militaire de l'aérodrome de Payerne.

Monsieur le Président indique que la commune a écrit à plusieurs reprises à la Commission fédérale d'estimation pour connaître la situation de ces demandes d'indemnisation mais sans succès à ce jour. La commune va relancer cette Commission.

Il ajoute que les vols de nuit du mercredi sont liés à la Police aérienne (PA24) et ne sont pas en lien avec ceux du lundi. Il rappelle que l'objectif du test horaire alternatif n'est pas d'augmenter les vols mais de les diluer sur plusieurs jours.

Madame Laurence Progin revient sur le problème de sécurité du passage pour piétons situé en face de la grande salle d'Aumont (haie à tailler). Elle se renseigne également sur la possibilité de limiter la vitesse à 30 km/h sur la route des Closels en raison du trafic routier qui provient principalement des habitants de Nuvilly.

Monsieur le Président répond que la commune va intervenir pour la taille de la haie afin de sécuriser les lieux. Un abaissement de la limitation à 30 km/h sur la route des Closels est très compliqué car il ne s'agit pas simplement que de la pose de panneaux. Il est nécessaire de mener une réflexion globale sur l'ensemble de la commune avec étude de trafic et création d'aménagements routiers qui nécessitent l'approbation du canton.

Monsieur Jean-Marie Mollard se renseigne sur les cadres de limitation de vitesse qui sont encore en place dans le village de Frasses.

Monsieur le Président signale qu'un autre test de limitation de vitesse à 30 km/h aura lieu dès le remplacement du revêtement actuel de la route cantonale qui devrait avoir lieu encore cette année. Ce test permettra au canton de comparer la qualité du revêtement phono absorbant par rapport au revêtement conventionnel au niveau du bruit.

Madame Sandra Volery désire savoir pourquoi la fontaine communale installée à côté de l'ancienne laiterie d'Aumont a été supprimée.

Monsieur le Président indique que le Conseil communal a décidé de ne pas la conserver vu son état.

La parole n'étant plus demandée, et avant de clore cette assemblée, Monsieur le Président remercie pour leur travail ses collègues du Conseil, les employés communaux et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune.

Il remercie également les citoyennes et citoyens présents et lève l'assemblée à 21h30.

Le Président

Le secrétaire

C. Péclard

D. Fasel